



PARTICULIERS

CONDITIONS TARIFAIRES APPLIQUÉES AUX OPÉRATIONS BANCAIRES

Tarifs applicables au 1^{er} juin 2026



**BANQUE DE
POLYNÉSIE**

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS.....	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
VOTRE BANQUE À DISTANCE	6
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT.....	7
OPÉRATIONS INTERNATIONALES.....	10
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	11
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	13
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS.....	14
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS.....	16
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE.....	17
SUCCESSIONS.....	18
AVANTAGES CASDEN	19
LE RELEVÉ ANNUEL DE FRAIS.....	20
DATE DE VALEUR	20
RÉSoudre UN LITIGE	21
GLOSSAIRES	22

PRÉAMBULE

Vous trouverez dans ce document les principaux tarifs et conditions applicables aux opérations de la clientèle Particuliers à compter du 1^{er} juin 2026 (lesquels annulent et remplacent à cette date les précédentes conditions en vigueur).

Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos attentes et améliorer la gestion de vos opérations bancaires.

Pour faciliter votre lecture de cette brochure, veuillez noter que:

- les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les possibles évolutions seront répercutées automatiquement ;
- cette brochure n'est pas exhaustive.

Pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller dans notre réseau d'agences.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

🔍 Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (pack) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

	PRIX TTC EN F CFP
LISTE DES SERVICES	
■ Abonnement à des services de banque à distance sur Internet	
• Offre Primo (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) Cotisation POLYWEB (internet) & POLYAPP (application mobile) comprenant : ✓ la consultation de vos comptes, ✓ la commande de chéquier et de RIB, ✓ des virements illimités entre vos propres comptes, ✓ 3 virements locaux (en F CFP) par mois.	GRATUIT
• Offre Classique (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) Cotisation POLYWEB (internet) & POLYAPP (application mobile) permettant toutes les opérations (dans la limite des fonctionnalités disponibles et réservées aux particuliers).	350 par mois
■ Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	
▫ POLYVE'A Package 1 : solde journalier, cotisation mensuelle	1 980 par mois
▫ POLYVE'A Package 2 : solde hebdomadaire, cotisation mensuelle	1 782 par mois
■ Tenue de compte	956 par trimestre
■ Fourniture d'une carte de débit	
▫ Carte de paiement internationale à débit différé (Carte VISA Classique)	5 735 par an
▫ Carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte VISA Classique)	5 735 par an
▫ Carte de paiement internationale à autorisation systématique (Carte VISA Red)	6 293 par an
▫ Carte de paiement locale à autorisation systématique (Carte HOA Privative)	4 862 par an
■ Retrait d'espèces par carte en francs CFP dans un distributeur automatique d'un autre établissement en Polynésie française	122 par opération
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement : l'assurance TEORA <i>L'assurance Teora couvre la perte ou le vol des moyens de paiement, des papiers d'identité, des clés, du téléphone mobile et des articles de maroquinerie.</i>	3 590 par an
■ Virement occasionnel local	
▫ En agence	436 par opération
▫ Par POLYWEB (internet) & POLYAPP (application mobile)	GRATUIT
■ Prélèvement	
▫ Mise en place d'un mandat de prélèvement local	GRATUIT
▫ Paiement d'un prélèvement local	GRATUIT
■ Commission d'intervention 🔍 <i>Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.</i>	955 par opération
Maximum	9 547 par mois

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

	PRIX TTC EN F CFP
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE ET SUIVI	
■ Ouverture d'un compte	GRATUIT
■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire	GRATUIT
■ Évolution du compte	
▫ Transformation d'un compte individuel en compte joint	4 695
▫ Transfert de compte dans une autre agence Banque de Polynésie	
🔍 <i>Banque de Polynésie conserve votre Relevé d'Identité Bancaire même en cas de changement d'agence. Cela vous évite tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements.</i>	GRATUIT
■ Clôture de compte	GRATUIT
■ Service de Bienvenue & d'aide à la mobilité bancaire	
🔍 <i>Selon votre choix, Banque de Polynésie transmet vos nouvelles coordonnées bancaires à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers ou seulement à ceux que vous choisissez.</i>	GRATUIT
■ Revue réglementaire du compte (pour particuliers de plus de 18 ans)	
▫ Commission de revue réglementaire	1 530 par an
🔍 <i>Ces frais correspondent aux démarches d'actualisation administrative, juridique, comptable et informatique de votre dossier client, au titre de nos obligations légales.</i>	
▫ Commission de relance pour actualisation du dossier client	1 860
RELEVÉS DE COMPTES	
■ Relevé de compte courant	
▫ Journalier	11 560 par trimestre
▫ Hebdomadaire	9 440 par trimestre
▫ Bimensuel	8 245 par trimestre
▫ Mensuel	
🔍 <i>Avec votre abonnement POLYWEB, retrouvez votre relevé de compte courant tous les mois sur votre espace client.</i>	GRATUIT
▫ Édition sur demande au guichet	4 000
■ Relevé annuel de compte sur livret	GRATUIT
■ Récapitulatif annuel des frais	GRATUIT
■ Certificat de solde et extrait de compte	
▫ Édition de certificat de solde simple	3 245 par demande
▫ Copie de l'extrait de compte	
- Historique < 6 mois	2 965 par mois édité
- Historique > 6 mois	3 910 par mois édité
- Copie additionnelle	325 par copie

TENUE DE COMPTES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Tenue de compte à vue <ul style="list-style-type: none"> 🔍 Les détenteurs de packs IA ORA, FETIA, Générés et des Services Bancaires de Base sont exonérés des frais de tenue de compte à vue. ■ Tenue de compte sur livret <ul style="list-style-type: none"> ▫ Rattaché à un compte à vue ▫ Compte orphelin jeunes 🔍 Un compte orphelin est un compte qui n'est pas rattaché à un compte à vue. ▫ Compte orphelin hors jeunes ■ Tenue de compte Plan et Compte Épargne Logement (PEL/CEL) ■ Tenue de compte inactif (ECKERT) <ul style="list-style-type: none"> 🔍 Un compte inactif est un compte qui après 12 mois d'inactivité répond aux critères de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier. Les frais ne peuvent dépasser le solde disponible sur le compte. Les détenteurs de packs Générés et des Services Bancaires de Base sont exonérés des frais de gestion de compte inactif. ■ Frais fixes sur compte débiteur 	<p>956 par trimestre</p> <p>GRATUIT</p> <p>840 par trimestre</p> <p>2 095 par trimestre</p> <p>GRATUIT</p> <p>3 580 par an et par compte</p> <p>7 850 par trimestre</p>
SERVICES EN AGENCE	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Versement d'espèces ■ Retraits d'espèces Sur Compte à Vue <ul style="list-style-type: none"> ▫ Retrait au guichet dans l'agence qui tient le compte ▫ Retrait au guichet dans une autre agence Banque de Polynésie (y compris pour les retraits par carte de retrait express à usage unique distribuée au guichet) ▫ Retrait sur compte ne bénéficiant d'aucun moyen de paiement Sur Compte sur Livret <ul style="list-style-type: none"> ▫ Dans l'agence qui tient le compte ▫ Dans une agence autre que celle qui tient le compte. ■ Billets de banque <ul style="list-style-type: none"> 🔍 Ce service est réservé aux clients Banque de Polynésie. ▫ Achat et vente de devises ▫ Retrait sur compte en devise ■ Recherches de documents (hors relevés de compte) <ul style="list-style-type: none"> ▫ Recherches diverses < 1 an ▫ Recherches diverses > 1 an ■ Location de coffre-fort 	<p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>720 par retrait</p> <p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>720 par retrait</p> <p>700 par opération</p> <p>2%</p> <p>5 000 par document</p> <p>9 000 par document</p> <p>Nous consulter</p>

VOTRE BANQUE À DISTANCE


	PRIX TTC EN F CFP
INTERNET	
<p>■ Abonnement à des services de banque à distance sur Internet (POLYWEB et POLYAPP)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre Primo (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) Cotisation POLYWEB (internet) & POLYAPP (application mobile) comprenant : ✓ la consultation de vos comptes, ✓ la commande de chéquier et de RIB, ✓ des virements illimités entre vos propres comptes, ✓ 3 virements locaux (en F CFP) par mois. • Offre Classique (hors coût du fournisseur d'accès à Internet) Cotisation POLYWEB (internet) & POLYAPP (application mobile) permettant toutes les opérations (dans la limite des fonctionnalités disponibles et réservées aux particuliers). 	<p>GRATUIT</p> <p>350 par mois</p>
TELEPHONIE	
<p>■ Notre Service client (40 46 66 66) (hors coût de votre opérateur) Nos téléconseillers vous répondent du lundi au jeudi de 7h à 17h et le vendredi de 7h à 16h.</p>	GRATUIT
<p>■ Notre Service Vocalia, pour consulter vos comptes par téléphone (40 46 67 67) (hors coût de votre opérateur)</p>	GRATUIT
<p>■ Vos alertes sur la situation de votre compte par SMS POLYVE'A Package 1 : solde journalier POLYVE'A Package 2 : solde hebdomadaire</p>	<p>1 980 par mois 1 782 par mois</p>

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

	PRIX TTC EN F CFP
CARTES	
CARTES DE PAIEMENT ET RETRAIT INTERNATIONALES ET LOCALES	
■ Cartes VISA – Cartes de paiement et retrait internationales	
Carte Visa Premier	
▫ Carte de paiement internationale à débit différé	20 300 par an
▫ Carte de paiement internationale à débit immédiat	20 300 par an
Carte Visa Classique	
▫ Carte de paiement internationale à débit différé	5 735 par an
▫ Carte de paiement internationale à débit immédiat	5 735 par an
Carte Visa RED	
▫ Carte de paiement internationale à autorisation systématique	6 293 par an
■ Cartes AMERICAN EXPRESS - Cartes Ofina	
🔍 <i>Tarifs susceptibles de modification par American Express Carte-Ofina et VISA dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements), perçus également par Carte-Ofina et VISA, figurent respectivement dans les conditions générales d'utilisation des cartes de paiement AMERICAN EXPRESS et dans les conditions générales d'utilisation des cartes de paiement VISA.</i>	
■ Cartes de paiement et retrait locales – Cartes HOA Privatives	
▫ Retrait & Paiement	4 862 par an
▫ Retrait	3 880 par an
OPÉRATIONS DIVERSES, PAR OPÉRATION	
■ Refabrication d'une carte & réédition du code	
▫ Refabrication d'une carte de débit internationale (VISA)	3 620
▫ Réédition du code confidentiel d'une carte de débit internationale (VISA)	3 650
▫ Fabrication d'une nouvelle carte de paiement & retrait locale (Hoa)	2 320
■ Modification des plafonds d'utilisation d'une carte de débit internationale (VISA)	
7 425	
■ Frais d'opposition	
▫ En cas de perte, vol, fraude	GRATUIT
▫ Pour utilisation abusive	8 000
■ Carte capturée	
▫ Dans un distributeur Banque de Polynésie	1 575
▫ Dans un autre distributeur en Polynésie Française	2 905
■ Gardiennage d'une carte non retirée	
▫ Du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} mois	2 615 par mois
▫ Destruction post gardiennage	3 095 par carte
■ Recherche de documents	
▫ Par demande non fondée pour des transactions locales	5 870
▫ Par demande non fondée pour des transactions hors Polynésie française	26 405
■ Demande ponctuelle de mise à disposition en métropole	
▫ Carte	5 125
▫ Code	2 550

	PRIX TT C EN F CFP
<ul style="list-style-type: none"> ■ Émission d'un virement permanent traité par votre agence sur support papier <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un virement permanent à destination d'un compte local • Modification du montant / annulation d'un virement permanent à destination d'un compte local • Mise en place d'un virement permanent à destination d'un compte en métropole ou dans les Outre-Mer. • Modification du montant / annulation d'un virement permanent à destination d'un compte en métropole ou dans les Outre-Mer. 	<p>2 745 par dossier et par an</p> <p>GRATUIT</p> <p>2 775 par dossier et par an</p> <p>GRATUIT</p>
PRÉLÈVEMENTS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'une autorisation de prélèvement ■ Opposition à un avis de prélèvement ■ Frais par paiement d'un prélèvement <ul style="list-style-type: none"> • Pour un prélèvement de Polynésie Française • Pour un prélèvement de métropole ou des Outre-Mer ■ Mise en opposition de mandat (temporaire ou définitive) ■ Contestation de prélèvement / demande de remboursement ■ Frais de gestion annuels (perçus en décembre, quelque soit le nombre de prélèvements) 	<p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>107</p> <p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>1 285 par an</p>
CHÈQUES	
CHÉQUIERS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Remise d'un chéquier en agence ■ Envoi d'un chéquier à domicile (en recommandé avec avis de réception, sur le territoire et hors territoire) ■ Renouvellement d'un chéquier ■ Gardiennage d'un chéquier non retiré, au-delà de 2^{ème} mois ■ Destruction d'un chéquier non retiré au-delà de 3 mois 	<p>GRATUIT</p> <p>Frais reels + 10%</p> <p>GRATUIT</p> <p>2 860</p> <p>2 880</p>
REMISE DE CHÈQUES	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Remise d'un chèque local ■ Remise d'un chèque étranger (hors place, en euros ou F CFP) <ul style="list-style-type: none"> + Frais de port ■ Paiement d'un chèque à l'escompte (en F CFP, EUR ou devises étrangères) <ul style="list-style-type: none"> Minimum + Frais de port ■ Remise de chèques éronnée 	<p>GRATUIT</p> <p>4 500 par chèque</p> <p>1 520</p> <p>2%</p> <p>4 585</p> <p>1 520</p> <p>485</p>
OPÉRATIONS DIVERSES, PAR OPÉRATION	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Emission d'un chèque de banque <ul style="list-style-type: none"> • En F CFP • En euros Minimum Maximum + frais d'émission ■ Frais d'opposition sur chèque <ul style="list-style-type: none"> • sur POLYWEB ou POLYAPP • en agence ■ Frais d'opposition sur chéquier ■ Frais de retour d'impayés au bénéficiaire 	<p>2 265</p> <p>0,25%</p> <p>1 405</p> <p>14 955</p> <p>3 335</p> <p>GRATUIT</p> <p>3 420</p> <p>6 455</p> <p>GRATUIT</p>

OPÉRATIONS INTERNATIONALES

		PRIX TTC EN F CFP
OPÉRATIONS INTERNATIONALES		
■ Tenue de compte en devises		3 275 par mois
■ Réception de virement SWIFT, réservé aux clients Banque de Polynésie		1 165 par virement
ÉMISSION DE VIREMENT PAR SWIFT (TOUTE MONNAIE)		
<p> Ces commissions n'incluent pas les éventuels frais des correspondants sur les options « SHA » et « BEN ». L'option de frais « SHA » est obligatoire pour tout virement émis en devise EUR ou F CFP vers la France (Métropole, Com, DOM, TOM).</p>		
VIREMENTS PERMANENTS		
■ Mise en place d'un virement permanent		3 275 par dossier
■ Modification d'un virement permanent		2 115
■ Commission de réalisation		590 par échéance
■ Commission de transfert		0,25%
	Minimum	1 850
	Maximum	15 845
	+ frais SWIFT	2 810
VIREMENTS OCCASIONNELS		
■ Modification ou annulation d'un virement occasionnel		3 485
■ Commission de transfert		0,25%
	Minimum	1 850
	Maximum	15 845
	+ frais SWIFT	2 810
OPÉRATIONS DIVERSES, PAR OPÉRATION		
■ Frais de copie SWIFT		2 418
■ Frais des correspondants – Hors Polynésie française, à la charge du donneur d'ordre s'il le demande		
• EUR		1 820
• USD		3 030
• NZD / AUD / HKD		1 010
• Autres devises		Selon les tarifs des banques étrangères et taux de conversion en vigueur
■ Non exécution faute de provision		4 755 par réalisation
■ Demande de retour de fonds (frais de SWIFT éventuels inclus)		3 485
■ Recherche sur état du virement (avis de sort)		3 485

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

PRIX TTC
EN F CFP

PACK FETIA (16 – 24 ANS)

- ✓ Compte à vue
- ✓ Compte sur livret
- ✓ Epargne décliné
- ✓ Carte bancaire (au choix ci-dessous)
- ✓ Accès à POLYWEB (internet) & POLYAPP (application) Classique
- ✓ Virements en ligne gratuits vers la métropole
- ✓ Frais de dossier pour un prêt étudiant



Carte HOA Privative



Carte Visa Red

505 par mois

CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES JEUNES (Conditions appliquées aux moins de 16 ans)

- ✓ Frais de tenue de compte (Compte à vue et Compte sur livret)
- ✓ Accès à POLYWEB (internet) & POLYAPP Classique (application mobile)
- ✓ Remise sur carte HOA Retrait et HOA Paiement & retrait de 12 à 16 ans
- ✓ Tous les jeunes, de 12 à 24 ans, bénéficient d'une remise sur l'assurance moyens de paiements TEORA.

GRATUIT

GRATUIT

-50%

-30%

PACK IA ORA (À PARTIR DE 18 ANS)

- ✓ Compte à vue
- ✓ Carte bancaire (au choix ci-dessous)
- ✓ Assurance TEORA
- ✓ Accès à POLYWEB (internet) & POLYAPP (application mobile) Classique
- ✓ Virements vers la métropole gratuits via POLYWEB & POLYAPP
- ✓ Autorisation de découvert selon éligibilité
- ✓ Gratuité des frais de refabrication de carte



Carte HOA Privative

1 335 F TTC



Carte Visa Red

1 640 F TTC



Carte Visa Classique
à débit immédiat ou différé

1 640 F TTC



Carte Visa Premier
à débit immédiat ou différé

2 715 F TTC

par mois

TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LE COMPTE JOINT D'UN DÉTENTEUR DU PACK IA ORA

- ✓ Remise sur votre 2^{ème} carte VISA (VISA Classique, Red ou Premier)
- ✓ Remise sur votre 2^{ème} carte HOA Privative
- ✓ Remise sur votre 2^{ème} assurance Teora

-20%

-30%

-30%

PACK GÉNÉRIS

Cette offre est destinée aux clients en situation de fragilité financière.

- ✓ L'ouverture, la tenue et la clôture d'un compte de dépôt
- ✓ Une carte Hoa Paiement à autorisation systématique
- ✓ Un virement permanent initié en agence par mois
- ✓ Quatre virements locaux occasionnels initiés en agence par mois
- ✓ Un virement permanent initié en agence par mois
- ✓ Un nombre illimité de virements permanents et occasionnels initiés via internet
- ✓ Deux formules de chèques de banque en F CFP par mois
- ✓ Un abonnement à POLYWEB (internet) & POLYAPP (application) classique
- ✓ Un abonnement à POLYVE'A package 2 (avec un système d'alerte sur le niveau de solde du compte)
- ✓ La fourniture de relevés d'identité bancaire
- ✓ Le dépôt et le retrait d'espèce dans l'agence qui tient le compte
- ✓ Les prélèvements locaux en nombre illimité
- ✓ Un changement d'adresse une fois par an

120 par mois

PLAFONNEMENT DES FRAIS D'INCIDENTS DE PAIEMENT ET D'IRREGULARITES DE FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Par opération

477

Par mois

2 387

🔍 Ces frais incluent : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à une notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire ainsi que les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

SERVICE BANCAIRE DE BASE

🔍 Le service Bancaire de base est l'ensemble des services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte (prévu par l'article L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier).

- ✓ L'ouverture, la tenue et la clôture d'un compte de dépôt
- ✓ Un changement d'adresse par an
- ✓ La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire
- ✓ La domiciliation de virements bancaires
- ✓ L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- ✓ La réalisation des opérations de caisse
- ✓ L'encaissement de chèques et virements bancaires
- ✓ Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- ✓ Des moyens de consultation à distance du solde du compte
- ✓ Les dépôts et retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de Banque de Polynésie
- ✓ Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne (VISA RED)
- ✓ Deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services

GRATUIT

PLAFONNEMENT DES FRAIS D'INCIDENTS DE PAIEMENT ET D'IRREGULARITES DE FONCTIONNEMENT DE COMPTE

Par opération

477

Par mois

2 387

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

	PRIX TTC EN F CFP
COMMISSIONS D'INTERVENTION	
<p>🔍 Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.</p> <p>■ Commissions d'intervention</p> <p style="text-align: right;">Maximum par mois</p>	<p>955 par opération</p> <p>9 547</p>
<p>■ Tarif spécifique pour les clients en situation de fragilité financière</p> <p>🔍 Les frais d'incidents bancaires pour les clients particuliers éligibles au dispositif des « Clients en situation de fragilité financière » (article L 312-1-3 et R-312-4-3 du code monétaire et financier) sont plafonnés à 2 983 F CFP par mois. La liste de ces frais est précisée plus haut dans le pack GENERIS.</p> <p>Commission d'intervention</p> <p style="text-align: right;">Maximum par mois</p>	<p>500 par opération</p> <p>2 983</p>
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
<p>■ Frais par avis à tiers détenteur, par saisie attribution ou par opposition administrative</p>	<p>14 860</p>
INCIDENTS DE PAIEMENT	
SUR CHÈQUES	
<p>■ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision</p>	<p>GRATUIT</p>
<p>■ Chèque impayé pour absence ou insuffisance de provision</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un montant ≤ 5 967 F CFP (tout frais confondus) • D'un montant > 5 967 F CFP (tout frais confondus) 	<p>3 580 par chèque</p> <p>5 967 par chèque</p>
<p>■ Chèque rejeté pour irrégularité (tout frais confondus)</p>	<p>3 580 par chèque</p>
<p>■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire</p>	<p>3 935 par chèque</p>
SUR PRÉLÈVEMENT	
<p>■ Rejet de prélèvement (ou Titre interbancaire de Paiement) pour défaut de provision</p> <p style="text-align: right;">Minimum</p> <p style="text-align: right;">Maximum</p>	<p>Montant du rejet</p> <p>2 385 par prélèvement</p>
<p>🔍 Vous pouvez demander le remboursement des frais de rejet liés à la représentation d'une même opération de prélèvement.</p>	
SUR VIREMENT	
<p>■ Rejet de virement, local, métropole et Outre-Mer</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectué via POLYWEB ou POLYAPP • effectué sur papier ou en agence 	<p>GRATUIT</p> <p>2 385</p>
<p>■ Frais de rejet sur transferts internationaux</p>	<p>2 385</p>
SUR PAIEMENT D'ECHEANCE(S) OU DE LOYER(S)	
<p>■ Incident de prêt</p>	<p>5 000 par mois</p>
<p>■ Incident de loyers</p>	<p>2 385 par incident</p>
<p>■ Lettre de relance sur échéance(s) ou loyer(s) impayé(es)</p>	<p>Frais réels + frais de port</p>
AUTRES	
<p>■ Lettre d'injonction</p>	<p>GRATUIT</p>
<p>■ Courriers non distribués (quelque soit le nombre de courriers distribués)</p>	<p>2 500 par trimestre</p>

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

	PRIX TTC EN F CFP
DÉCOUVERTS	
■ Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs « agios » (non compris dans le TAEG)	2 560 par trimestre
■ Intérêts débiteurs (agios)	8,815% par trimestre
🔍 <i>Ces taux est susceptible de varier trimestriellement.</i>	
■ Mise en place et renouvellement des autorisations de découvert	8 000 par an
■ Mise en place d'un découvert ponctuel	8 000 par an
CRÉDITS À LA CONSOMMATION DONT PRÊTS CRÉDICOM	
■ Frais de dossier	1% du capital emprunté
Minimum	18 000
■ Avenant au contrat	
🔍 <i>Un avenant au contrat correspond à un report des échéances, un changement de compte de prélèvement, une désolidarisation ou une modification de date.</i>	18 000
■ Avenant de renégociation	
🔍 <i>Un avenant de renégociation correspond à une modification du taux, de la durée ou des garanties.</i>	52 300
■ Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit	1% du capital emprunté
Maximum	20 000
🔍 <i>Ces frais sont prélevés lorsque le contrat en vue duquel le prêt a été demandé n'est pas conclu.</i>	
CRÉDITS IMMOBILIERS	
■ Frais de dossier	0.75% du capital emprunté
Minimum	51 300
■ Avenant au contrat	
• pour un changement de compte ou de date de prélèvement	18 000
• pour un changement d'assurance décès et invalidité	GRATUIT
■ Avenant de modification	51 250
🔍 <i>Un avenant de modification correspond à un report des échéances, un changement de durée, une désolidarisation, un changement des garanties hors assurance décès et invalidité.</i>	
■ Avenant de renégociation de taux	1% du capital emprunté
Minimum	102 515
■ Demande d'états hypothécaires au cadastre (états immobiliers)	Frais réels
■ Frais d'étude en cas d'annulation de l'offre de crédit	0.75% du capital emprunté
Maximum	20 000
SOGLEASE (LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT)	
■ Avenant au contrat	11 390
🔍 <i>Un avenant au contrat correspond à un changement de date de prélèvement, un changement de compte ou un changement de locataire.</i>	

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

■ **Attestations diverses concernant vos crédits**

🔍 Ces attestations incluent les rééditions de tableaux d'amortissement, les contrats, les avenants, les lettres de remboursement par anticipation de vos crédits ou tout autre document lié aux crédits. Ils concernent vos crédits à la consommation et crédits immobiliers, qu'ils soient vivants ou soldés.

9 040

■ **Indemnités de remboursement par anticipation de vos crédits**

🔍 Ces frais sont prélevés lorsqu'un crédit est soldé avant le terme.

**Se référer aux
mentions précisées
dans votre
convention de crédit**

CAUTIONS REÇUES PAR LA BANQUE

■ **Gestion administrative des cautions reçues par la banque**

🔍 Selon l'Article L.313-22 du Code monétaire et financier et L.341-6 du Code de la consommation.

Commission par engagement de caution

5 755 par an

Maximum

28 775

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

	PRIX TTC EN F CFP
ÉPARGNE BANCAIRE	
<p>■ Épargne Déclic</p> <p>🔍 <i>L'épargne Déclic est un virement permanent et automatique du compte courant sur un compte sur livret qui vise à se constituer une épargne progressivement sans soucis de gestion. Vous fixez vous-même le seuil minimum de votre compte bancaire pour autoriser le virement, la date du virement et le montant du virement.</i></p>	GRATUIT
<p>■ Plan et Compte Épargne Logement</p> <p>🔍 <i>Les taux sont réglementés et fixés deux fois par an par les Pouvoirs Publics.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture • Modification • Transfert du compte vers un autre établissement bancaire 	<p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>18 900</p>
<p>■ Compte à Terme</p> <p>🔍 <i>La durée minimale pour un compte à terme est d'un mois minimum. Nous consulter pour connaître les taux en vigueur.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Rachat anticipé 	<p>GRATUIT</p> <p>Nous consulter</p>
ASSURANCE VIE	
<p>■ Assurance Vie SOGECAP, SOGELIFE</p> <p>🔍 <i>Pour financer vos projets à moyen ou long terme, préparer votre retraite, transmettre votre capital ou vous constituer un patrimoine financier, consultez-nous pour connaître nos offres d'Assurance Vie.</i></p>	Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

	PRIX TTC EN F CFP
PROTECTION DE L'ASSURÉ ET DE SES PROCHES <ul style="list-style-type: none"> ■ GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE ■ ASSURANCE SCOLAIRE ■ ASSURANCE VOYAGE <ul style="list-style-type: none"> 🔍 Cette assurance vous couvre en cas de besoins médicaux ou d'hospitalisation, pour vous ou un membre de votre famille, lors de vos voyages. Elle couvre aussi vos bagages et comporte une option glisse pour vos séjours en montagne. ■ ASSURANCE DÉCÈS ACCIDENTEL ■ ASSURANCE PRÉVOYANCE DÉCÈS ■ ASSURANCE OBSEQUES 	Nous consulter
PROTECTION DES BIENS <ul style="list-style-type: none"> ■ ASSURANCE MULTIRISQUES HABITATION ■ ASSURANCE HABITATION NON-OCCUPANT ■ ASSURANCE AUTOMOBILE 	Nous consulter
PROTECTION DU QUOTIDIEN <ul style="list-style-type: none"> ■ ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE 	Nous consulter
PROTECTION DES MOYENS DE PAIEMENT <ul style="list-style-type: none"> ■ ASSURANCE TEORA <ul style="list-style-type: none"> 🔍 L'assurance Teora couvre la perte ou le vol des moyens de paiement, des papiers d'identité, des clés, du téléphone mobile et des articles de maroquinerie. • Cotisation du titulaire 	3 590 par an

SUCCESSIONS

OPÉRATIONS	PRIX TTC EN F CFP
<p>Les frais bancaires sur succession correspondent aux frais appliqués lors des opérations portant sur les comptes et produits d'épargne du défunt.</p>	
<p>Ils sont calculés sur la base du montant total des avoirs détenus par le défunt au jour de son décès. Sont considérés comme des avoirs détenus : le solde de ses comptes individuels, sa quote-part sur les comptes collectifs, ainsi que la valorisation de ses produits d'épargne à cette même date.</p>	
<p>■ Cas de gratuité</p> <p>Conformément à l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, les opérations portant sur les comptes de dépôt, les comptes sur livret, et certains produits réglementés (CEL, PEL) ne font l'objet d'aucun frais dans les cas suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • succession simple (1) • montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne inférieur à 705 251 F CFP (2) • Le défunt est mineur à la date du décès 	<p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p> <p>GRATUIT</p>
<p>■ Autre cas</p> <p style="text-align: right;">Maximum (2)</p>	<p>1%</p> <p>101 432</p>

(1) Une succession est dite simple lorsque l'héritier justifie de sa qualité d'héritier soit par la production d'un acte de notoriété, soit par la production de l'attestation signée par l'ensemble des héritiers ET que les opérations liées à la succession ne présentent pas de complexité manifeste au sens du 1^{er} de l'article 312-1-4-1 du Code monétaire et financier.

(2) Montant mentionné à l'article L. 312-1-4-2 du Code monétaire et financier, en vigueur au 1^{er} janvier 2025, indexé annuellement.

AVANTAGES CASDEN

PRIX TTC EN F CFP

■ Offre réservée aux fonctionnaires d'État et assimilés

Cette offre comprend :

- ✓ 6 mois de gratuité sur le pack IA ORA pour tout nouveau client
- ✓ des conditions préférentielles sur l'achat de devises
- ✓ un déplafonnement de carte offert la 1^{ère} année
- ✓ la possibilité de mettre en place un découvert allant jusqu'à 50% de vos revenus (3).

[Nous consulter](#)

(3) Offre soumise à conditions, voir conditions en agence. Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

LE RELEVÉ ANNUEL DE FRAIS

Depuis janvier 2009, en application du Code monétaire et financier, vous recevez tous les ans avec votre relevé de compte de janvier, un Récapitulatif Annuel de Frais bancaires qui récapitule les frais perçus sur l'année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la Convention de compte.

Ces frais, identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme, y sont restitués en trois catégories :

- Cotisations des produits et services détenus ;
- Intérêts perçus au titre d'une position débitrice et commissions des autres services liés au fonctionnement du compte ;
- Frais d'irrégularités et incidents.

Les remises commerciales dont vous avez bénéficié au cours de l'année sont également restituées.

Sont exclus de ce récapitulatif :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffres-forts, relevés, synopsis, opérations de change, frais de successions, cautions, opérations sur titres/PEA/or, transfert d'épargne dans un autre établissement (CEL/ PEL/PEP) et contrats d'assurances

DATE DE VALEUR

Les écritures de crédit et de débit sont affectées de dates de valeur. Ces dates de valeur permettent de tenir compte, notamment, des immobilisations de trésorerie supportées par la banque, c'est-à-dire du délai nécessaire à celle-ci pour procéder :

- à l'opération de recouvrement dont elle a été chargée ou au placement des capitaux qui lui ont été confiés, dans le cas des écritures de crédit ;
- au provisionnement des fonds décaissés sur ordre ou pour compte de la clientèle, dans le cas des écritures de débit.

RÉSOLUDRE UN LITIGE

Banque de Polynésie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés, des insatisfactions ou des désaccords peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à disposition. Face à ces situations, Banque de Polynésie s'engage à vous proposer une solution.

LA BANQUE : VOTRE PREMIER INTERLOCUTEUR

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de Clientèle. Il est votre interlocuteur privilégié et peut vous apporter tout éclaircissement.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par messagerie électronique, par courrier ou par télécopie.

Vous avez également la possibilité de vous adresser au Service Satisfaction Client :



PAR COURRIER

Service Satisfaction Clients
Banque de Polynésie
BP 530 – 98 713 Papeete – Tahiti



SUR INTERNET

Via notre formulaire en ligne disponible sous
www.sg-bdp.pf/particuliers/reclamation



PAR E-MAIL

satisfaction.client@sg-bdp.pf

EN DERNIER RECOURS : LE MÉDIATEUR AUPRÈS DE LA FBF

Le Médiateur de la consommation peut être saisi 2 mois après l'envoi d'une réclamation écrite. Il exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre d'une Charte de la Médiation de la consommation qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de la consommation en transmettant votre demande à l'adresse suivante :

Le Médiateur auprès de la FBF
CS 151
75 422 PARIS Cedex 09

GLOSSAIRES

Outre l'article D.312-1-1 du Code monétaire et financier relatif à la dénomination commune aux principaux frais et services bancaires, des glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACPR et AMF) et la Direction Générale du Trésor.

Consultation

Ces documents sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la FBF (lesclesdelabanque.com) ainsi que le site Banque de Polynésie. D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

Commission annuelle de revue réglementaire

Frais perçus par la banque pour le traitement des dossiers nécessitant une mise à jour des éléments d'informations obligatoires liés à la connaissance du client.

À TRÈS BIENTÔT

CONTACTER VOTRE CONSEILLÉ ET CONSULTER VOS COMPTES



POLYWEB
www.sg-bdp.pf



POLYAPP
APPLI MOBILE



VOCALIA
40 46 67 67

JOINDRE NOS SERVICES TÉLÉPHONIQUES

Service client particuliers

40 46 66 66

Service client professionnels

40 46 78 88

Service entreprises

40 46 67 30

CONTACTER VOTRE AGENCE DIGITALE

Agence directe

40 46 78 78

S'ADRESSER A NOS POLES D'EXPERTISE

Espace CASDEN

casden@sg-bdp.pf

Espace Patrimonial

espace.patrimonial@sg-bdp.pf

Espace Pro

espace.pro@sg-bdp.pf